

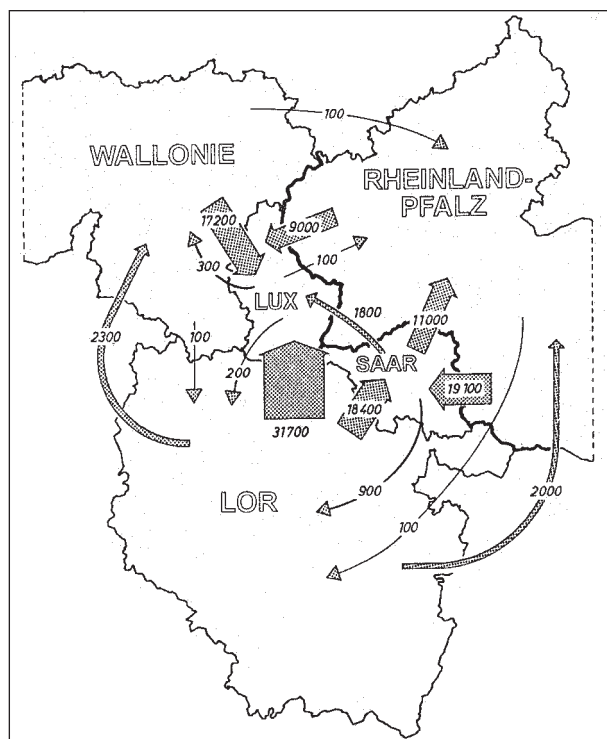
Philippe Hamman

ENTRE VOISINS... LE TRANSFRONTALIER

LE TERRITOIRE DU PROJET SAARLORLUX

Dans le débat actuel qui oppose l'Europe « par le haut » (technocratie, déficit démocratique...) et « par le bas » (Europe des peuples, démocratie citoyenne...), l'« Europe des régions » est un thème fréquemment repris (Hrbek et Weyand, 1994). C'est tout spécialement le cas lorsqu'il est question des régions périphériques frontalières. Il leur est proposé de dépasser les frontières étatiques avec des organismes de coopération interrégionale, des forums d'information et de coordination, à partir de réussites « pilotes », parmi lesquelles le projet *SaarLorLux* (Sarre-Lorraine-Luxembourg) figure en bonne place (Restelli, 1992, p. 217-268). Parmi ces programmes favorisant l'Europe « par le bas », les jumelages de communes constituent aujourd'hui une politique européenne identifiable¹. On raisonnera ici dans le cadre « exemplaire » du département de la Moselle, rattaché successivement à la France et à l'Allemagne et de langue allemande autant que française, d'où une sensibilité particulière au « voisin allemand », encore renforcée aujourd'hui par l'importance du travail frontalier. Les pactes franco-allemands ont été pionniers au sein du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), association de collectivités locales porteuse des jumelages des *Communes d'Europe* (Chombart-Gaudin, 1992), et occupent toujours la première place par rapport au nombre total de jumelages dans chaque pays – 2024 sur 3459 pour la France en 2000 –, la Moselle figurant dans les premiers rangs français avec 48 jumelages, dont 39 avec un partenaire allemand.

Les partenariats entre communes sont saisis ici comme une modalité générique d'action publique *localement* investie et interprétée, plutôt que par leur « spécificité européenne » exposée dans le « serment » qui officialise les jumelages à travers l'« engagement solennel » des élus « de conjuguer [leurs] efforts afin d'aider, dans la pleine mesure de [leurs] moyens, au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de pros-



Importance des flux de travailleurs frontaliers dans la grande région de SaarLorLux.

périté : l'Union européenne »². Le terrain montre à quel point les liens entre ces initiatives et la construction européenne sont distendus en pratique. De la sorte, on cherche à comprendre comment les élites locales en Europe peuvent mobiliser le registre de la

1. Voir J.O.C.E., 2000/C 238/07 du 22.08.2000.

2. Document CCRE Orléans.

coopération afin de se légitimer, et avancent pour cela le « transfrontalier » comme nouvelle instance possible de croissance économique et de stabilisation de la société politique, susceptible de fournir une autre allégeance identitaire que l'État-nation, une réponse à un besoin de double espace d'appartenance³.

Les jumelages mosellans, des politiques territorialisées

Le cas de la Moselle autorise une perspective de long terme, en référence à un passé singulier qui redéfinit l'ouverture européenne dans une focale franco-allemande de « proximité ».

Le poids de la deuxième guerre mondiale

La guerre est un élément clivant décisif : les jumelages mosellans sont essentiellement signés avec deux types de villes-partenaires, des communes allemandes voisines et des communes françaises de Charente. Du coup, les motivations avancées se révèlent souvent assez éloignées des discours ambitieux du Conseil des communes et régions d'Europe.

Le traumatisme de la deuxième guerre est particulièrement marqué en Moselle-Est, où les communes sont justement les plus nombreuses à avoir contracté un jumelage en Charente : non seulement leurs habitants y ont été évacués en 1939 – ce qui a été le lot commun des Mosellans, une année durant – mais, de retour chez eux, ils ont été expulsés par les troupes nazies dans le Saulnois et ne purent revenir qu'en 1946, lorsque des baraquements ont été établis pour les accueillir. Le refus de certaines municipalités de nouer des relations officielles avec des communes allemandes, et *a fortiori* de conclure un jumelage, peut se comprendre de la sorte, d'où des pactes avec la seule Charente. Nombre de maires soulignent la dimension unique de perpétuation du souvenir qu'ils voient dans le jumelage, comme à Kalhausen, dont l' élu parle exclusivement de « reconnaissance pour l'hospitalité de cette commune lors de l'évacuation de la population en 1939, l'entretien des liens amicaux et des souvenirs historiques », sans nourrir d'autre projet. Inversement, lorsqu'il est question de réconciliation avec l'Allemagne, c'est aussi au titre des souvenirs de la guerre. Cela transparait nettement dans l'allocution tenue par le maire de Rosbruck en juillet 1998 lors de l'inauguration d'une stèle devant rappeler le jumelage de sa commune avec celle, directement voisine, de Nassweiler ; ce sont des souvenirs personnels du conflit de 1939-1945 qui ressortent :

« À cet emplacement même, il y a près de soixante ans, s'élevait une clôture en maillage. Moi-même né ici à deux pas, de l'autre côté de la route nationale, je suis particu-

lièrement sensible au fait que s'y érige aujourd'hui ce monument qui exulte la liberté. »⁴

Des facteurs spécifiques locaux ou « micro » doivent être pris en compte pour analyser les deux « vagues » de jumelages entre les communes mosellanes et sarroises voisines. Des années 1960 au début des années 1980, les initiatives se placent dans la seule perspective bilatérale, transfrontalière. Le jumelage de Schorbach avec la localité allemande du même nom en 1982 le souligne : le maire parle de

« faire connaissance avec nos homonymes allemands, apprendre à connaître leur façon de vivre, leurs coutumes et traditions, faire des échanges scolaires pour que les jeunes apprennent la langue allemande ou se perfectionnent... C'est une belle leçon de fraternité pour effacer les mauvais souvenirs de l'occupation allemande, un échange culturel, touristique et linguistique très enrichissant ».

Le milieu des années 1980 et les années 1990 semblent ensuite marquer une deuxième « étape », liée aux influences de la construction européenne. Le nombre de nouveaux partenariats est cependant restreint. En fait, les communes qui mettent aujourd'hui en avant la thématique de l'Europe sont souvent les mêmes qui ont conclu un jumelage « de réconciliation » avec une commune allemande. Le cas de Sarrebourg (14 500 habitants), liée depuis 1952 avec Saarburg, est très significatif :

« Après la deuxième guerre mondiale, la réconciliation franco-allemande se dessinait, et Sarrebourg la française et Saarburg l'allemande décident de donner l'exemple, et sont d'ailleurs considérées comme les premières villes jumelées ! »,

insiste l'actuel maire-adjoint. C'est bien plus tard que la thématique de l'intégration européenne « fait son entrée ». La conclusion le 23 mai 1987 d'un *nouveau* pacte s'explique ainsi ; son contenu est caractéristique des motivations initiales du jumelage et de leur accommodation 25 ans après :

« Les deux plus anciennes villes jumelées de France et de la République Fédérale d'Allemagne, conscientes que l'avenir d'une Europe libre et unie repose sur le fondement d'une étroite amitié franco-allemande, contractent par la présente un pacte d'amitié indissoluble. »⁵

Au niveau communal l'identité communautaire résulte d'une combinaison mouvante entre l'histoire et la mémoire, où la seconde joue souvent un rôle moteur (Mendras, 1977, p. 130-150).

3. Ce travail repose sur une enquête par entretiens, couplée à une analyse sur archives et extraits de la presse régionale, menée d'août 2000 à février 2001 auprès d'élus et de responsables de jumelage de 50 communes mosellanes.

4. Bulletin municipal de Rosbruck, n° 17, janvier 1999, p. 11.

5. Documents mairie de Sarrebourg.

Un jeu sur la « proximité »

Ce qui retient également l'attention, c'est le choix de partenaires semblables, pouvant s'analyser comme la célébration d'une identité commune « objective » et rassurante. Comme le souligne le maire de Grosblieders-troff, jumelée avec Kleinblittersdorf,

« les communes sont toutes deux frontalières, situées l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche de la rivière Sarre, avec un patois local identique. Depuis fort longtemps la population des deux communes possède des attaches familiales de part et d'autre de la frontière. Il y a un contact permanent et nous organisons des manifestations communes... Il n'y a aucun budget particulier du fait de la proximité. »

La variable temporelle est utilisée par les édiles comme une ressource pour mener à bien les politiques contemporaines, ce à quoi s'ajoute un argument ethnologique : on parle le même dialecte en Moselle-Est comme en Sarre. De même, concernant le jumelage de Rosbruck avec Nassweiler en 1992, le maire tient un discours de



Accueil des Sigognois de Charente par les Volmunsterois le 15 mai 1999.

l'unité historique sur le temps long – qui n'est autre qu'un travail de (re)construction d'une « tradition » locale (Hobsbawm, 1995, p. 171-189) compatible avec l'ouverture au voisin allemand et, par là seulement, avec les enjeux actuels de la construction européenne :

« Depuis toujours, les habitants de Rosbruck et de Nassweiler ont partagé des réalités communes. Tantôt Lorrains, tantôt Sarrois; un jour Français, le lendemain Allemands. À quoi tient cette véritable complicité? au fait sans doute que géographiquement les deux communes n'en forment qu'une seule : la réalité est ainsi faite que seule la RN3 fait office de frontière. Chez les gens d'ici, la notion de frontière, ça sonne faux et dur. D'ailleurs, elle n'existe pas! Ce jumelage, c'est un petit pas, mais un pas sûr, vers une Europe unie et solidaire. Notre partenariat peut s'inscrire dans ce mouvement de fond. »⁶

Ces choix de jumelages entre communes « proches » sous-entendent que la compréhension de la différence

devrait se bâtir à partir de ce qui est (perçu comme) commun, ce qui amène à reconsidérer la rhétorique européenne selon laquelle il faut rapprocher des peuples différents pour faire vivre la citoyenneté européenne. Ainsi, le secrétaire général de Créhange explique le fait que le jumelage conclu avec la ville allemande de Püttlingen soit « tombé en désuétude au fil des ans » par « la trop grande disparité de population et, par conséquent, de moyens » entre les deux localités (moins de 4 000 habitants à Créhange, près de 20 000 pour Püttlingen). La « condition » d'homologie serait nécessaire pour que le jumelage « fonctionne », c'est-à-dire parvienne à impliquer suffisamment à la fois les élus et les habitants.

Les jumelages entre dimensions « institutionnelle » et « populaire »

Classiquement, on assimile les jumelages à l'organisation à périodicité régulière de fêtes. Ces scènes de rencontres oscillent entre l'implication privilégiée des milieux associatifs pour leur animation et l'appropriation des dynamiques coopératives à la faveur du renforcement de la position mayorale.

La genèse associative du jumelage

Le processus de jumelage part d'abord d'échanges entre membres de différents clubs accueillis chez leurs homologues, puis s'étend via la municipalité, ce qui n'a rien d'étonnant si on songe que les interlocuteurs quotidiens de l'élu local sont précisément les présidents d'associations, les membres de clubs, le curé, etc. Le cas du jumelage de Rosbruck avec Nassweiler est intéressant : s'il a été conclu au moment du débat sur la ratification du traité de Maastricht à l'été 1992, ces circonstances favorables à une prise de position sur la construction européenne ne doivent pas masquer des prémices proprement locales : le club du 3e âge de Rosbruck était déjà jumelé avec celui de Nassweiler... Ce même facteur associatif peut encore être tenu pour explicatif de ce que recouvre le pacte conclu : d'abord l'organisation régulière de rencontres pour ces personnes. « Des marches transfrontalières ont lieu chaque année, plus des retrouvailles avec des repas en commun », déclare le secrétaire de mairie. Les paroisses tiennent aussi un rôle de déclencheur; les balbutiements du jumelage entre Sarrebourg et Saarburg, tels que les rapporte l'actuel adjoint au maire, le confirment :

« C'était l'été 1952. Un matin, on annonça au maire, comme ça, la visite d'une troupe de scouts allemands qui

6. Le *Républicain Lorrain* du 04/07/1992, et *Saarbrücker Zeitung* du 06/07/1992.

venait de Saarburg, et c'est notre archiprêtre qui lui envoyait. Dès lors, les contacts entre les deux magistrats communaux s'établissaient au-delà des frontières. C'est le domaine culturel qui a donné l'exemple, avec les rencontres des orchestres de chambre et des échanges chorales protestantes et catholiques».

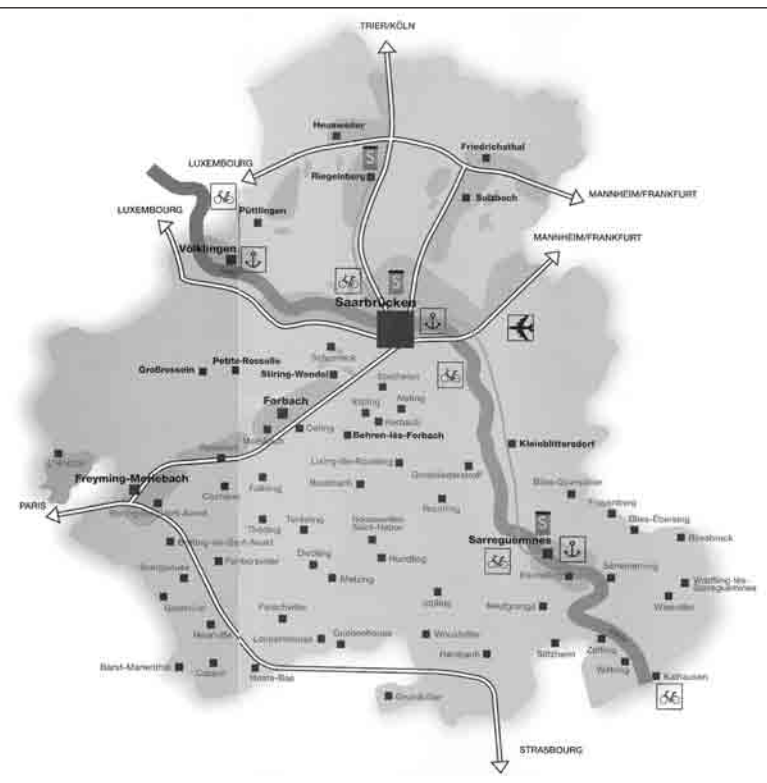
Dans ces différents cas, la concrétisation juridique est seconde dans la démarche; elle vient officialiser un projet déjà porté par des relations personnelles et/ou associatives, qui préexistent à l'acte de jumelage, lequel peut alors s'analyser comme un *code*, c'est-à-dire un

d'abord comme un outil de légitimation de leur propre position.

Les manifestations publiques apparaissent généralement comme une première étape de sensibilisation; leur attrait n'est pas croissant, cela entretient plutôt la conscience du jumelage, qui dure par l'investissement de certains groupes (football, chorale, écoliers...). Le maire de Schorbach explique :

«De véritables liens d'amitié se sont tissés entre familles de part et d'autre. Les rencontres se font sur un week-end. Le dimanche matin a lieu le traditionnel *Frihschoppen* [apéro]. Et les gens les amènent aussi partout : visiter Strasbourg, l'Alsace... Tout ça on peut le faire vu que les personnes sont logées et nourries chez l'habitant.» Là, l'appropriation semble fonctionner, mais hors le champ de l'intervention communale, ce qui fait présenter par certains élus cette évolution comme un «demi-échec» : «Les déplacements de masse ont cédé le pas à des rencontres plus informelles et des relations amicales entre familles. Un engouement certain au début... et un intérêt en baisse auprès des jeunes générations qui veulent se déplacer, communiquer sans être prisonniers de l'enclavement d'un jumelage!».

Les réticences se développent tout particulièrement lors de changements d'équipes municipales. Très net est le cas de Saint-Jean-Rohrbach, où se sont cumulés des effets de résistance parmi la population et les associations *et* un clivage politique lors de l'alternance RPR/PS en 1995. L'actuel maire déclare que le jumelage avec Sotzweiler, conclu en 1991, est aujourd'hui «en veille», expliquant qu'«il a été fait par la municipalité précédente, par sympathie entre plusieurs personnes, dont mon prédécesseur, S., RPR», signe de la prégnance de clivages partisans dans des petites communes (ici 969 habitants). L'échec est alors le fait du peu d'intérêt qu'accorde le nouvel élu au jumelage, ce qu'il reconnaît : «Pour moi, c'est pas grand chose de neuf dans les activités culturelles de la commune. Quelques échanges de courriers et une rencontre tous les cinq-six années. Faut dire, il y a une faible mise en valeur...». Mais c'est aussi la conséquence du peu d'«alliés» que l'ancien maire a suscités : seul le club de football l'a suivi; son successeur a alors beau jeu de souligner : «Des oppositions se sont manifestées déjà lors des prémices, puis lors des premiers contacts, un refus de ce jumelage pour un motif historique par rapport à l'Allemagne. Non, trop de réserves et de retenue parmi les habitants et les associations!». Au contraire, la continuité de l'action entre élus successifs est un gage de durée du jumelage. Le pacte signé entre Bouzonville et Rehlingen-Siersburg est de ce point de vue exemplaire : «C'est tout d'abord une amitié entre les deux communes ébauchée sous les mandats de mes prédécesseurs. Il dure depuis 1979 avec un enthousiasme toujours aussi grand», se plaît à dire l'actuel



Carte de l'espace Saar-Moselle comprenant les collectivités membres de l'association Saar Moselle Avenir.

signe d'appartenance et de reconnaissance, et par là même une «mise en conformité» par rapport à des traits localement dominants (la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale...) ou une clef d'accès à certaines ressources (par rapport aux instances européennes...).

Le jumelage comme politique municipale

Afin que l'initiative de jumelage se perpétue et puisse alors apparaître comme un succès à leur crédit, les élus tentent d'associer le plus largement possible la population, sans perdre pour autant la maîtrise de partenariats transfrontaliers qui peuvent s'analyser

maire. Le jumelage s'apparente en cela à une politique municipale *parmi d'autres*, susceptible d'épouser des clivages politiques, et de diviser les élus, peut-être parce qu'il est, plus qu'une autre action, identifié à des personnes, comme le maire en particulier, et cela parce que sa concrétisation passe effectivement par du volontarisme et une adhésion personnelle au projet.

En effet, la « vie » du jumelage est perpétuée par les élus au premier titre, spécialement dans les petites localités rurales où « il ne se passe jamais rien » : c'est aussi un prétexte au maintien de liens, même si les budgets consacrés à ce poste sont modestes, compris entre 0,3 et 0,7 % des dépenses de fonctionnement des communes concernées. Plusieurs maires ont souligné le caractère essentiel de ces subventions : « Au-delà des problèmes qui ont pu surgir de part et d'autre depuis 1978, ce jumelage existe et les rencontres sont de réelles fêtes. Il faut dire, la municipalité a toujours aidé financièrement l'organisation de cette manifestation. Il serait dommage que pour des raisons de restrictions budgétaires ces rencontres soient rendues plus difficiles et plus échelonnées... pour disparaître alors finalement, je pense », déclare par exemple le premier magistrat de Schorbach. Le « moment » spécifique des commémorations calendaires revient alors souvent comme occasion de (re) dynamisation des échanges. Ainsi, le maire de Grosbliederstroff a jugé utile de renouveler le 13 juillet 1998 l'acte de jumelage avec Kleinblittersdorf, trente ans jour pour jour après la conclusion du premier pacte. « On a décidé de fêter ce jubilé marquant nos bonnes relations », commente l' élu. Il y a pourtant là autre chose qu'une simple marque de continuité : la cérémonie inscrit le jumelage dans une dimension renforcée de coopération transfrontalière. Des initiatives nouvelles ont été lancées au même moment, comme l'aménagement du chemin de halage le long de la Sarre (qui marque ici la frontière France-Allemagne), « très fréquenté par les cyclotouristes », ou celui du pont piéton récemment érigé pour relier les deux communes. À l'heure de l'intégration européenne, la coopération transfrontalière Moselle-Sarre prend place dans un discours légitime de gestion municipale, qui repose sur la production de nouvelles conceptions du territoire.

Recomposition territoriale et intercommunalité transfrontière

Des jumelages « nominalistes » aux structures innovantes de coopération urbaine, la palette des expériences en cours est large ; elle est significative de l'inscription du registre transfrontalier dans une ouverture à *géométrie variable*, dans la mesure où les élus s'y engagent dans le but d'augmenter localement leur surface institutionnelle et d'obtenir des sous-produits appropriables par leur commune, de nature à susciter la reconnaissance de la population.

La diversité des pratiques et des enjeux localisés

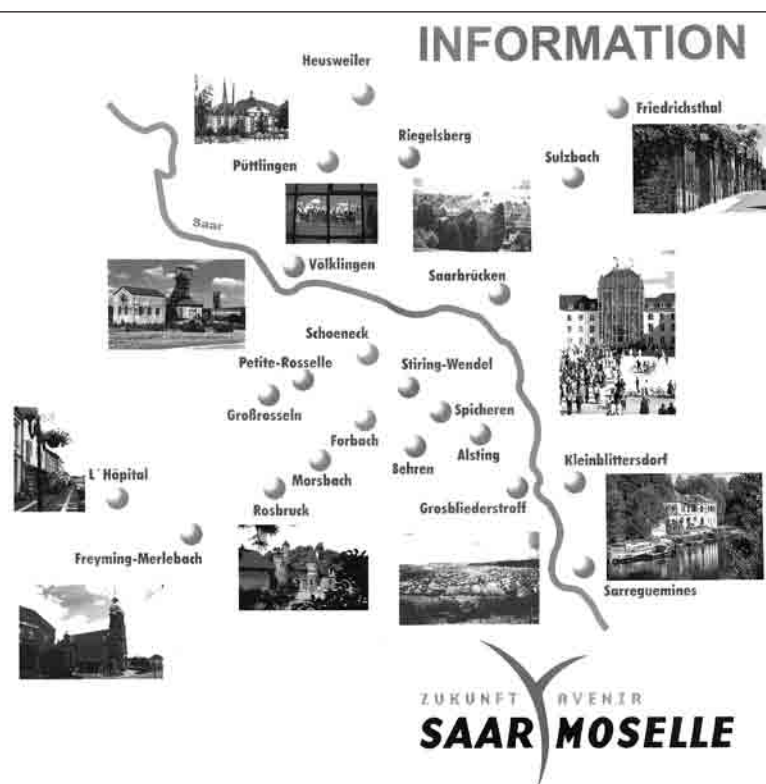
Un nombre non négligeable de municipalités ont effectué des jumelages qui s'apparentent à des effets de labellisation, choisissant un partenaire par homonymie, comme à Sarrebourg : « Saarburg porte le même nom et elle est située sur la Sarre, lien fluvial entre les deux cités. C'est comme ça que l'on est passé à des manifestations mettant en relation les habitants des deux villes ». Ce peut être au contraire sans grand contenu par la suite, comme à Schmittviller, où le maire qualifie laconiquement les « liens » de « distendus », limités à « une rencontre sportive une fois par an sans plus ». Le CCRE a été ici en fait un simple auxiliaire technique circonstanciel pour la conclusion de jumelages pour lesquels les élus parlent d'échanges, de faire connaître leur ville ou encore de se retrouver autour d'une même identité, mais point de s'inscrire dans la construction européenne.

On a fréquemment affaire à des logiques « ciblées » de coopération transfrontalière, ce qui doit faciliter la mise au point de projets d'intérêt mutuel dans une dimension intégrative renforcée : conseils municipaux com-



Chemin de halage, le long de la Sarre et de la frontière.

muns, relations régulières entre les chefs des services communaux ; ce sont là des contraintes techniques qui poussent aussi à la collaboration, étendant le contenu de ce que recouvre le jumelage vers des projets à forts investissements mieux rentabilisés à deux. Un certain nombre d'initiatives lancées par la municipalité de Forbach avec sa voisine allemande Völklingen le montrent : ainsi de l'Université populaire franco-allemande, la mise en place d'une desserte de bus commune, la coopération dans l'exploitation du centre des congrès de Forbach, etc. L'ouverture de chemins de randonnée transfrontaliers est un autre exemple parlant, dans la mesure



La Sarre, lien fluvial entre les communes françaises et allemandes de l'espace Saar Moselle.

où ils ont été réalisés avec des subsides européens et traduisent bien les nouvelles orientations souhaitées par la DG X (Commission européenne, 1992, p. 24). En même temps, cela correspond localement aux fonctions intercommunales du maire de Forbach, qui préside notamment les syndicats de la culture, de l'aménagement forestier et des rivières : on est ici dans la *continuation* par l'Europe et la dimension transfrontalière de la politique de coopération entre communes françaises du bassin de Forbach.

Des projets se développent, englobant plusieurs communes jumelées des deux côtés de la frontière : de véritables politiques locales naissent en coopération, par exemple entre les villes de Forbach, Petite-Rosselle, Großrosseln et Völklingen sur la valorisation du tourisme industriel autour du bassin des mines et de la sidérurgie mosellanes et sarroises. Le jumelage devient un élément de construction et de mise en visibilité d'une « légitimité managériale » des équipes municipales, un « management de proximité ». Le projet de l'EXPO 2000. *L'aventure du travail* à Forbach et sur le carreau Wendel de Petite-Rosselle à l'été 2000, couplée au complexe culturel de la *Völklinger Hütte*, le montre bien. Des 50 000 visiteurs, son responsable retient :

« Je suis convaincu qu'avant que nous n'ouvrions cette exposition, le site du carreau Wendel n'existait pas. Aujourd'hui, il a acquis une notoriété internationale. Le

travail fait durant cette exposition paie donc aujourd'hui et paiera demain »⁷.

En cela, les jumelages sont exemplaires de la gestion concrète du rapport tradition/dynamisme modernisateur, ouverture territoriale/passé spécifique local, où l'on approche la bataille que représente l'offre concurrentielle de produits symboliques, de représentations cartographiques et discursives du territoire. Lorsqu'il est question de favoriser le bilinguisme, les échanges avec l'Allemagne créatrice et pourvoyeuse d'emplois de frontaliers, pouvant du coup demeurer dans la commune, ou de dynamiser la vie locale en impulsant des manifestations pour faire parler de sa commune et la rendre attractive face à la désertification rurale ou à l'enclavement de l'est mosellan, on porte aussi un regard sur les transformations du « métier » d'élus dans les villes moyennes et les plus petites localités.

L'émergence de structures de coopération intercommunale transfrontalière

Des structures de coopération élargie naissent entre collectivités mosellanes et sarroises, à l'exemple de *Saar Moselle Avenir*, fondée en décembre 1997 sous la forme d'une association de droit local d'Alsace-Moselle, dans l'attente de pouvoir bénéficier concrètement du statut de « groupement local de coopération transfrontalière » au sens des Accords de Karlsruhe⁸. Ce regroupement semble s'inscrire parfaitement dans la ligne d'évolution des jumelages définie par le CCRE⁹ ; il a par ailleurs dès l'origine été pensé et rendu possible par l'octroi de crédits européens : une demande de subvention a été faite en septembre 1994, et un bureau de coopération a vu le jour en 1995 grâce aux fonds obtenus. Le fonctionnement de l'association réinscrit toutefois l'innovation institutionnelle dans le champ politique proprement local.

Un « savoir-faire » de gestion « managériale » se diffuse au sein de *Saar Moselle Avenir*. C'est là le point le plus concret que nos différents interlocuteurs déclarent retirer de leur pratique *collective* transfrontalière : « L'association a conduit en premier à des rencontres plus fréquentes entre élus sarrois et mosellans, d'où à la fois de meilleures relations personnelles et une meilleure connaissance des dossiers d'autrui. Au niveau

7. *Le Républicain Lorrain* des 25 et 31/10/2000.

8. Ce traité-cadre de droit international signé le 23 janvier 1996 concerne la coopération entre collectivités territoriales des régions frontalières de France, d'Allemagne, du Luxembourg et de Suisse.

9. « [Les objectifs du CCRE sont :] faciliter la gestion des collectivités locales et régionales, assurer leurs libertés et contribuer à leur prospérité, notamment par le développement des entreprises et organismes intercommunaux et inter-régionaux » (art. I, c.2 des statuts).

des fonctionnaires, le phénomène est exactement le même. Les relations sont devenues quasi quotidiennes», souligne le secrétaire général de Forbach (23 300 habitants). Le maire de Spicheren (3 400 habitants) tient exactement le même discours : « Il est important que des élus de part et d'autre de la frontière se rencontrent pour faire part de leurs projets et de leurs problèmes. Ceci ne peut que faciliter certaines réalisations comme la gestion réciproque des eaux usées : celles de Spicheren vont dans une station d'épuration sarroise... ». Sans rompre avec une logique d'individualisation des enjeux socio-économiques, les maires des localités de faible taille peuvent sortir du seul « bricolage économique » à une micro-échelle. En cela, *Saar Moselle Avenir* est bien d'abord un laboratoire de nouveaux outils et de nouvelles conceptions de gouvernement local.

Le concept central mis en avant est celui d'*agglomération transfrontalière*, ce qui rappelle la notion de *communauté d'agglomération* introduite en France par les lois sur l'aménagement du territoire et l'intercommunalité en milieu urbain, et la notion de *pays*, apparue pour les milieux ruraux, dispositions dont la philosophie est bien de trouver un espace dynamique assez vaste pour affronter l'ensemble des problèmes d'un territoire, mais assez rapproché pour faire jouer les ressorts de l'appartenance, des solidarités locales et de la démocratie participative. En pratique, l'agencement à deux niveaux qui voit le jour avec *Saar Moselle Avenir* se saisit de cette façon : un premier niveau de gestion des services publics relevant toujours des communes et des syndicats ou districts, et un deuxième niveau, associatif, regroupant les diverses collectivités autour d'un pôle (actuellement Forbach-Sarrebrück) et d'un projet de développement global. Le secrétaire général de la mairie de Forbach insiste :

« Les dirigeants de l'association ont la volonté de promouvoir ce concept très novateur et de le faire partager par les différents partenaires institutionnels et le grand public. L'objectif est déjà partiellement atteint puisque l'État a intégré la notion dans le Contrat de plan ».

Cette orientation repose sur un constat économique sans ambiguïté :

« Les industries lourdes, comme les activités charbonnières, connaissent un déclin inéluctable et la région est en pleine phase de reconversion et diversification économique. Le développement de la Moselle-Est est donc très étroitement lié à celui de la Sarre ».

Dans ce contexte, le maniement de savoir-faire nouveaux n'est pas synonyme de rupture avec les sources de subventionnement « traditionnelles », d'ordre national. Ainsi, sur le projet d'un parc franco-allemand autour de Spicheren et Gündingen, les maires des communes françaises se sont accordés au sein de *Saar*

Moselle Avenir avec les élus sarrois, mais sous condition. « Enfin on fait ensemble », s'est félicité le vice-président du district de Forbach, qui ajoute toutefois :

« Nous sommes d'accord pour faire du transfrontalier, mais il ne faut pas que cela se réalise à l'extérieur de la politique départementale du tourisme. »

C'est ici le réalisme politique qui commande : le maire de Forbach, actuel président de *Saar Moselle Avenir*, siège du reste au Conseil général.

Les dynamiques multilatérales sont d'abord justifiées par les élus pour servir à leur propre collectivité (Moquay, 1998). Les réalisations concrètes de *Saar Moselle Avenir* font ressortir le poids décisif de certains partenaires : par exemple, en 1997, la première intervention de l'association a été pour faire aboutir le « train-tram » reliant Sarrebrück et Sarreguemines. Or,

Programme 2001	Subvention association (en Euros)	Progrès	Date
Bureau SaarMoselle : Structure d'information transfrontalière pour les collectivités membres et les citoyens	1.000	En préparation	dossier Interreg printemps 2001
Image et communication SaarMoselle SaarMoselle dans la compétition des régions européennes		En préparation	dossier Interreg printemps 2001
Site Internet pour "Zukunft SaarMoselle Avenir"	2.000	En préparation	
Congrès "Entreprendre en SaarMoselle" en coopération avec les Caisses d'Épargne	0		Mai/juin 2001
Congrès SaarMoselle : thème "Coopération étroite avec les régions frontalière voisines" (p.ex. Pamina, RegioTriRhena)	5.000		Nov. 2001
Voyage d'information (destination/thème à définir)	5.000		Mai/juin 2001
Visites de proximité	1.000		
Séance commune Comité Directeur SaarMoselle et Conseil d'urbanisme (Planungsrat) du Stadtverband Saarbrücken			
Manifestations SaarMoselle (p.ex. Fêtes)	5.000		
Vivre ensemble en SaarMoselle		En préparation	dossier Interreg printemps 2001
Vélo SaarMoselle - journée cyclotouristique en coopération avec différentes communes et associations	10.000		12 août 2001
Ticket 2001 axé sur les musées de la région	5.000		Printemps 2001
3 ^{ème} Rock Open Air SaarMoselle au Carreau Wendel			
Concours de photographie s'adressant aux habitants de SaarMoselle	1.000		
Galerie SaarMoselle : Exposition et base de données transfrontalière d'artistes	1.000		
Assemblée Générale	1.000		Décembre 2001
Stage européen au Bureau de coopération	1.000		En 2001
Total	38.000		
Fonds restants de l'année précédente	14.000		
Des moyens annuels au montant de 24.000 Euros et des fonds restant de l'année précédente restent donc	0		

Tableau récapitulatif des actions menées par l'association Saar Moselle Avenir pour l'année 2001.

ce sont précisément les édiles de ces deux municipalités qui dirigeaient alors le regroupement urbain, qui s'est ensuite plus orienté vers la zone minière voisine (chemins de randonnée Forbach-Völklingen en 1999, etc.), lorsque le maire de Forbach a remplacé celui de Sarreguemines à la présidence. L'écart semble ici mince entre logique de coopération intercommunale transfrontière et défense des intérêts communaux au niveau transfrontalier. C'est en même temps pour cela que les



Une réussite de Saar Moselle Avenir : un ticket commun pour les musées.

élus des petites communes acceptent de devenir membres de *Saar Moselle Avenir* : d'une part, leurs prérogatives de maire ne sont pas menacées, et, d'autre part, il y aurait toujours quelque chose à attendre : « L'association porte avant tout les projets. La concrétisation se fait ensuite au niveau des différentes instances communales et districales. Étant directement concerné par le projet des « Hauteurs de Spicheren », il va de soi que, pour ma commune, le bilan ne peut qu'être tout à fait positif ». Comme le maire de Spicheren, les tenants de la défense des intérêts locaux prennent place dans un discours *légitime* de l'intérêt général, mobilisant le répertoire de la construction européenne contre des lenteurs nationales. Un exemple fort est celui des actions en faveur d'un embranchement du TGV-Est passant par Forbach et Sarrebrück : le vice-président

allemand de l'association a multiplié les prises de position publiques où il affirme que « depuis Paris, l'idée de faire passer le TGV par Baudrecourt-Strasbourg est une vue française et non européenne. *Saar Moselle Avenir* doit se mobiliser pour que le tracé s'inscrive dans un cadre *européen*. Une liaison du TGV-Est avec la Sarre est notre priorité ».

Récemment, des actions visant à impliquer directement les habitants ont vu le jour au sein de *Saar Moselle Avenir* : depuis 1998 se tient chaque année une *Fête SaarMoselle* dans une commune française ou allemande, des dépliants touristiques sont largement diffusés, etc. Les responsables semblent avoir ressenti une nécessité de recadrage plus près de la population, en tenant autant que possible les deux dimensions d'échanges de savoir-faire entre élus et de participation citoyenne – pratiques qui renvoient à un schéma d'adaptation incrémentale des politiques publiques, dans un environnement, celui de la construction européenne, marqué par la problématique (et la rhétorique) de la réforme.

Les usages locaux du grandissement européen

Les initiatives transfrontalières Moselle-Sarre constituent autant de politiques territorialisées, qui s'inscrivent en tant que telles dans l'espace des enjeux politiques localisés (Gaxie, 1997), dont elles donnent à voir les évolutions en cours à l'heure de l'Europe, du point de vue des élites locales qui tentent de s'approprier les bénéfices du registre de la coopération et de l'ouverture à l'autre au sein du concert communautaire, alors même que les politiques « locales » se déclinent aujourd'hui très largement sur un mode européen (Balme, Faure et Mabileau, 1999). S'ils produisent pour cela de nouvelles conceptions du territoire, les élus locaux n'entendent pas pour autant céder la place à d'autres acteurs, associatifs en particulier, dont ils recadrent fréquemment les initiatives de jumelage sous la houlette municipale, pas plus qu'ils n'entendent généralement prendre le risque d'une dilution ou d'une perte de leur compétences « classiques » dans des structures novatrices d'intercommunalité transfrontière, en fait mises au service de leur position municipale. C'est spécifiquement sous ce rapport que les modalités étudiées de coopération transfrontalière peuvent être analysées comme autant de *mobilisations territoriales*, qui empruntent la voie de l'invention d'un nouveau référentiel conjuguant une affirmation identitaire à une rhétorique de la « globalisation » européenne (Scharpf, 1994, p. 219-242; Balme, 1997, p. 63-76). Entre communes jumelées, qui jouent sur la mise en valeur d'« espaces vécus » combinant culture et économie (Grefte, 1984; Ritaine, 1989, p. 154-177), c'est un nouvel espace public local qui se précise,

chaque collectivité augmentant progressivement sa capacité à utiliser les ressources de son milieu pour affirmer son identité politique, qu'il reste cependant encore assez largement à faire partager par les citoyens. Si les régulations stato-centriques ont perdu leur exclusivité, ce peut être au profit des instances de l'Union européenne – la création de Saar Moselle Avenir en témoigne. Mais là n'est pas tout. Ces évolutions trouvent aussi un principe d'organisation dans un ordre social plus largement défini. La désertification rurale,

les friches et la reconversion industrielle en pays minier, les différentes formes de concurrence entre les territoires (économique, touristique, patrimoniale, etc.) instituent des relations de domination par leur spatialisations (Preteceille, 1999), auxquelles la transformation engagée des configurations relationnelles et la mise en place de réseaux (divers) de communes transfrontalières tentent de répondre.

Philippe Hamman

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Balme R., (1997), « Regional Policy and European Governance », in : Keating M., Loughlin J. (éd.), *The Political Economy of Regionalism*, London, Frank Cass.

Balme R., Faure A., Mabileau A. (dir.), (1999), *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po.

Chombart-Gaudin C., (1992), « Pour une histoire des villes et communes jumelées », *Vingtième Siècle*, n° 35, juillet-septembre 1992.

Commission européenne, (1992), *Les communes et l'Europe*, Bruxelles.

Gaxie D. (dir.), (1997), *Luttes d'institutions*, Paris, L'Harmattan.

Greffé X., (1984), *Territoires en France. Les enjeux économiques de la décentralisation*, Paris, Economica.

Hobsbawm E., (1995), « Inventing traditions » (trad. fr.), *Enquête*, n° 2.

Hrbek R., Weyand S., (1994), *Das Europa der Regionen : Fakten, Probleme, Perspektiven*, Munich.

Mendras H., (1977), « Y a-t-il encore un pouvoir au village? », *Futuribles*, n° 10.

Moquay P., (1998), *Coopération intercommunale et société locale*, Paris, L'Harmattan.

Preteceille E., (1999), « Inégalités urbaines, gouvernance, domination? », in : Balme, Faure et Mabileau.

Restelli E., (1992), « La coopération interrégionale Saar-Lor-Lux pour une stabilisation politico-institutionnelle d'un territoire frontalier », in : Charpentier J., Engel Ch. (dir.), *Les régions de l'espace communautaire*, Nancy.

Ritainé E., (1989), « La modernité localisée? Leçons italiennes sur le développement régional », *Revue française de science politique*, n° 2.

Scharpf F., (1994), « Community and Autonomy : Multi-Level Policy Making in the European Union », *Journal of European Public Policy*, 2.

Philippe Hamman, docteur en Science politique, membre du Groupe de sociologie politique européenne, enseigne à l'Institut d'études politiques de Strasbourg. Il a travaillé sur les transformations des processus de notabilisation et de professionnalisation politique à partir du milieu du XIXe siècle, s'intéressant en particulier au façonnage complexe des identités et des territoires en zone frontalière. Il a publié à ce sujet « Une grande famille... Métiers de la céramique et stratégies industrielles à la faïencerie de Sarreguemines (1890-1940) », in : *Politix*, n° 45, 1999 ; « La production d'une histoire officielle d'entreprise : l'« auguste ancêtre » François-Paul Utzschneider », in : *Genèses*, n° 40, septembre 2000 ; « L'invention patronale d'une industrie artisanale : la production d'un ouvrier exemplaire à la faïencerie de Sarreguemines (1848-1913) », in : *Terrain. Carnets du patrimoine ethnologique*, n° 36, mars 2001 ; et « Regards croisés sur une entreprise paternaliste... Sociologie historique et « archives visuelles » », in : Yves Déloye, Bernard Voutat (dir.), *Axes et méthodes de la sociologie historique du politique*, Paris, Belin, 2001. Sur la question des jumelages de communes en Europe, il a également publié : « Les jumelages de communes Moselle-Charente : Territoires et identités frontalières France-Allemagne à l'heure de l'Europe », *Bulletin de l'Institut de la décentralisation*, n° 87, mai 2001, rubrique « Etudes ».

<philippe.hamman@caramail.com>